



L'Association Nationale des Juges de l'Application des Peines organise son prochain colloque sur le thème :

ET MAINTENANT, QUELLE REFORME POUR LES LONGUES PEINES ?

le vendredi 18 novembre 2016

**Ministère de la Justice
Site Millénaire 3,
35 rue de la gare, Paris, 19^{ème} arrondissement**

PROGRAMME

8 heures 45 - Accueil des participants

9 heures - Ouverture du colloque et état des lieux par Cécile DANGLES Présidente de l'ANJAP

9 heures 15

1/ Le parcours des longues peines

- ☐ François GOETZ, directeur de la Maison Centrale de POISSY,
- ☐ Loïc LECHON CPIP Maison Centrale SAINT MARTIN DE RE
- ☐ Séverine MACIEJEWSKI, psychologue PEP au centre pénitentiaire de LILLE ANNOEULLIN

10 heures 30 – Pause

10 heures 45

2/ L'accès à l'aménagement de peine dans les établissements pour peine

- ☐ Alain BLANC, président de la CPMS de DOUAI,
- ☐ Mme LEBRUN directrice du Centre National d'Evaluation, centre pénitentiaire du Sud Francilien, REAU
- ☐ Samantha Enderlin, responsable communication, recherche et développement, APCARS (association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale)

12 heures 00 - Déjeuner libre

13 heures 45

1/ Pour une consécration de l'individualisation au stade de l'application des peines

- ☐ Bruno COTTE, président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de cassation, président de la mission de refonte du droit des peines
- ☐ Mireille IMBERT-QUARETTA, conseillère d'Etat honoraire, membre de la commission de refonte du droit des peines

15 heures 15 pause

15 heures 30

2/ Les longues peines, quel suivi en milieu ouvert ?

- ☐ Hélène Casarin, ANVP (association nationale des visiteurs de prison), expérimentation des cercles de soutien et de responsabilité
- ☐ Sophie DESBRUYERE, CPIP, les maisons de transition au Canada
- ☐ Alain BOULAY, président de l'APEV (association d'aide aux parents d'enfants victimes)

16 heures 30 – Clôture

par M Dominique RAIMBOURG, président de la commission des lois de l'Assemblée Nationale

17 heures - Fin des travaux

Le colloque sera suivi de l'Assemblée générale de l'ANJAP

NOTRE COLLOQUE EST OUVERT À TOUS

(magistrats du siège et du parquet, auditeurs, avocats, CPIP, DSPIP, étudiants, associations...)

L'INSCRIPTION EST GRATUITE MAIS OBLIGATOIRE

merci de vous munir d'une pièce d'identité et de prévoir un temps pour l'accès au bâtiment et la délivrance d'un badge d'accès au site du Ministère

Le colloque entre dans le programme de formation continue de l'ENM et les frais de transport sont pris en charge.